



BLANCHE DE CASTILLE

Ensemble Scolaire Blanche de Castille

43/45, boulevard Jules Verne

CS 61902 - 44319 Nantes Cedex 3

Tél : 02 40 52 54 60 – Fax : 02 40 52 46 23 – Mail : primaire@blanchedecastille.com

<p align="center">Circulaire de rentrée scolaire - ANNEE 2017 /2018 Classes Maternelles : PS - MS - GS</p>
--

Rentrée Scolaire : Lundi 4 septembre 2017 à 8h40

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h40 - 11h40 / 13h30 - 16h45

Les élèves doivent être impérativement dans leur classe à 8h40 sous peine de sanction. Le portail sera fermé à 8h45 le matin, à 12h00 le midi 13H30 l'après-midi et à 18h30 le soir. Si à 12h00 des enfants restent encore à l'école, ils seront conduits à la restauration scolaire. Une fois le portail de l'école fermé, vous devez impérativement passer par l'entrée du bd Jules Verne (côté collège/lycée).

Le jour de la rentrée :

- Mettre un badge au nom de l'enfant.
- 2 photos d'identité **récentes** pour la moyenne section et 1 pour la grande section. Ne pas oublier d'y inscrire le nom de l'enfant au dos. Elles sont **à remettre à l'enseignant**.
- Prévoir un petit sac à goûter en tissu marqué pour le goûter à la garderie du soir uniquement. Ne pas donner de goûter pour le matin. En maternelle, **les enfants n'ont pas besoin de cartable ni de sac à dos**.

Sieste :

- Petite section : un **drap cousu** en forme de sac de couchage (0,70 x 1,20)
rangé dans un sac en plastique ou en tissu
- Moyenne section : un petit tapis de mousse (**coupé à 1,20 x 0.50 et marqué**)

Hygiène - Santé :

Surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants. Le traitement en cas de poux est obligatoire.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans l'Établissement.

Maladies et absences :

Bien vouloir signaler au plus tôt l'absence des enfants et nous avertir immédiatement en cas de maladie contagieuse. Aucun médicament ne doit entrer dans l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Un P.A.I. fixe les conditions pour les enfants qui nécessitent un suivi médical particulier. Prendre RV le plus tôt possible avec Mr. Watson.**

Nous ne gardons pas à l'école les enfants quand ils sont malades. Donc tout enfant fiévreux ou fébrile doit être gardé à la maison, aussi vous est-il impératif d'anticiper dès maintenant un système de garde susceptible de palier à toute nécessité.

A la rentrée, chaque enseignant remettra une circulaire pour préciser quelques consignes et les fournitures spécifiques à sa classe.

Frais de scolarité :

Le montant mensuel est de 46.50€ par mois sur 10 mois (+adhésion APEL facultative. Cf facturation annuelle en septembre 2016)

La facture annuelle de scolarité vous sera adressée courant septembre

En cas de règlement par chèque mensuel, les 10 chèques sont à donner le jour de la rentrée.

Des réductions sont faites sur la contribution familiale (dont le montant est de 355 €) à partir du 3^{ème} enfant inscrit à Blanche de Castille : 50 %, 75 % pour le 4^{ème}, gratuité pour le 5^{ème} et suivants...

Frais de restauration scolaire :

Demi-pension : 5.95 € / repas

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Total annuel 4 jours/semaine	315 €	274 €	214 €
803 €, soit 80.30 €/mois sur 10 mois			

Vous recevrez une **facture annuelle** courant Octobre. Possibilité de régler en 3 ou 6 fois ou jusqu'à 10 mensualités (Vous pouvez donner les 10 chèques le jour de la rentrée en mentionnant au dos l'objet du règlement).

Il ne sera pas tenu compte des absences occasionnelles mais à partir d'1 semaine d'absence justifiée, le repas sera décompté en accord avec le secrétariat.

Il ne sera pas fourni de pique-nique pour les sorties scolaires à cause des normes d'hygiène et sanitaires. Toutefois, 3 repas (1 par trimestre) ont été déduits du montant annuel

Jours fixes :

Possibilité de déjeuner 1, 2 ou 3 fois par semaine à jour(s) fixe(s) avec le repas au prix de la demi-pension (5.95 €) et une facturation au trimestre.

Ticket individuel :

6.05 € pour les repas pris occasionnellement.

Possibilité de demander une aide de la mairie de Nantes suivant vos ressources. S'adresser : 11 bd Stalingrad à Nantes - 02.40.41.94.28 à partir du 20 Août. L'aide n'est pas rétroactive aussi nous vous conseillons d'en faire la demande le plus tôt possible.

Frais du périscolaire :

Le matin : de 7h30 à 8h30 et le soir : de 17h00 à 18h15

Le forfait (que ce soit « le matin ou le soir » ou « le matin et le soir ») est de 50 € par famille par trimestre.

Le ticket est à 2 €/enfant et par garde, pour ceux qui ne prennent pas le forfait,

Assurance scolaire : L'Établissement prend à sa charge une assurance scolaire couvrant l'ensemble des élèves (cf. document AVIVA joint)

Dossier à renvoyer impérativement avant la rentrée :

- la fiche sanitaire de liaison indispensable en cas de problèmes de santé (+ informations PAI)
- l'inscription au périscolaire si besoin
- l'inscription à la restauration scolaire quel que soit le régime choisi